

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

Brigade

P.V. N° 1509 / 1990

OBJET DE LA PROCÉDURE

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

P.

H.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

90307381

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Etude d'un Objet Volant Non Identifié (O.V.N.I.)

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE

FLAGRANT DÉLIT

COMMISSION ROGATOIRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse.
2	Procès-verbal d'audition de Témoin : P H
3	Procès-verbal d'audition de témoin : PA F
4	Procès-verbal d'audition de témoin : D B
5	Procès-verbal d'audition de témoin : H B

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

- 2 M LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
- 1 Monsieur le Préfet du Département
- 1 Monsieur le Général Commandant
Région aérienne
- X 2 Monsieur le Ministre de la Défense
Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
Bureau défense-opérations.
- 1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt

☐ SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :

DATE, SIGNATURE, CACHET

LE

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
UNITÉ	
Brigade (	
CODE UNITÉ	PROCÈS-VERBAL N° / 19
01165	P.B.N° 1509 1990

PROCÈS - VERBAL

D E

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

90307381

N° PIÈCE N° FEUILLET
1 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

O B J E T : Etude d'un Objet Volant Non Identifié (O.V.N.I.)

NOUS SOUSSIGNÉ(S) L S , Gendarme, Agent de Police Judiciaire, affecté à la Compagnie de , en résidence à la Brigade de ,

VU L'ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR Cinq Novembre Mil neuf cent quatre vingt dix à Dix neuf heures trente cinq minutes, de permanence à notre unité, Monsieur P H nous avise téléphoniquement qu'il vient d'être le témoin d'un phénomène étrange.

Monsieur P qui demeure à pense avoir été le témoin du passage d'un Objet Volant Non Identifié.

E X P O S E D E S F A I T S

Le 05 Novembre 1990 à 18 Heures 00, Monsieur P se rend dans les marais de afin de chasser.

Les marais sont situés à environ 2,5 kilomètres au Nord Ouest du centre ville de .

A 19 Heures 00, alors qu'il se trouve au lieu-dit " " et qu'il se prépare à rentrer, Monsieur P est témoin d'un phénomène étrange dans le ciel. Revenu à son domicile, il téléphone à notre unité pour nous faire part de son observation.

E N Q U E T E

Le 06 Novembre 1990, après avoir rendu compte à notre Commandant de Compagnie à , nous procédons à 17 Heures 30' à l'audition de Monsieur P H .

Il nous déclare que la veille, alors qu'il se trouvait à la chasse dans les marais au lieu-dit " ", il a été le témoin d'un phénomène étrange. A 19 Heures 00', il a aperçu dans le ciel des points lumineux de couleur orange qui se déplaçaient à une allure constante du Sud Ouest vers le Nord Est. Ce phénomène se situe sur le côté ouest de la ville de , à environ 1 kilomètre de sa position. Il n'entend aucun bruit de moteur.

Monsieur P distingue à une hauteur d'environ 1500 mètres deux gros points lumineux suivis d'un faisceau qui laisse apparaître une trainée blanchâtre. Plus haut que ces deux points, il voit sept à huit autres points lumineux plus petits disposés en arc de cercle irrégulier.

Monsieur P nous fait une dessin du phénomène qu'il a observé.
(Cf. P.V. Audition, pièce N° 2)

.... /

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

☐	1	Monsieur le Préfet du Département
☐	1	Monsieur le Procureur de la République
☐	1	Monsieur le Général Commandant la Région Aérienne
☒	1	Mr le Ministre de la défense, D.G.G.N. Bureau Défense-opérations.

LE 05.12.1990

SIGNATURE(S)

SIGNATURE ET CACHET

90307381

Trois militaires de notre unité, le MDL/CHEF PA F , Le Gendar-
me H B. et le Gendarme D B. ont été également les témoins
d'un phénomène similaire alors qu'ils se trouvaient
à

Ils ont été témoins de ce phénomène également le 05 Novembre 1990
à 19 Heures 00.

(Cf. P.V. Audition, Pièces N° 3,4 et 5)

Aucune autre personne ne s'est manifestée auprès de notre unité
afin de signaler l'observation de ce phénomène.

Fait et clos à , le 05.12.1990

Le Gendarme L

d' ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

de Témoin

90307381

UNITÉ

Brigade

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

P.V. N° 1509/1990

N° PIÈCE

N° FEUILLET

2

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Six novembre Mil neuf cent quatre vingt dix à Dix sept
heures trente

nous soussigné(s) L S , Gendarme, Agent de Police Judiciaire, affecté
à la Compagnie de , en résidence à la Brigade de ,
vu les articles 20 ET 75 du Code de Procédure Pénale du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'EPOUSE)

P

H

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M,

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Marié

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

contremaitre imprimeur, demeurant

, qui nous déclare à 17 H 30 : - - -

***** Hier 05 Novembre 1990, je suis parti à la chasse à
18 Heures. Je me suis rendu dans les marais de au lieu-
dit " ". J'étais tout seul. J'ai chassé jusqu'à
19 Heures 00. - - - - -

***** A cette heure-là, j'ai décidé de rentrer et j'ai
donc commencé à ramasser mon matériel. Je me trouvais dans le
marais et inconsciemment j'ai levé les yeux vers le ciel. A ce
moment-là j'ai aperçu un phénomène étrange: il y avait des
points lumineux dans le ciel. Ces points étaient de couleur
orangée et se déplaçaient à une allure constante. Il y avait
deux points plus gros qui semblaient disposés plus bas que les
autres. Ces deux gros points étaient suivis d'un faisceau lumi-
neux qui laissait apparaître une traînée blanchâtre. Plus haut
que les gros points il y avait sept à huit autres points lumineux
plus petits disposés en forme d'arc de cercle irrégulier. - - -

***** Ce phénomène venait du sud ouest et avait une trajec-
toire horizontale vers le nord est. Je ne peux évaluer la hau-
teur mais je pense qu'elle était d'environ 1500 Mètres. - - -

***** Le phénomène lorsque je l'ai vu se trouvait sur le
côté ouest de C à environ un kilomètre de ma position. - - -

***** Concernant la vitesse, ce phénomène n'allait pas plus
vite qu'un avion. - - - - -

***** Je n'ai par contre entendu aucun bruit de moteur.
Par contre, je suis sûr de l'heure à laquelle j'ai étudié ce
phénomène ayant eu le réflexe de regarder ma montre. Il était
exactement dix neuf heures deux minutes lorsque je l'ai regardée
le phénomène venant de disparaître. - - - - -

***** J'ai appelé votre unité vers 19 Heures 35' pour sa-
voir si d'autres personnes avaient vu ce phénomène. - - - - -

***** Le 06.11.1990 à 18 Heures 00, lecture faite par moi
de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer
à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L.A.P.J.

7

4

points oranges

0

0

0

0

0

0

0

0

0

0

0

TRAINEES BLANCHETTES

90307381

90 307381

N° PV/AN
01509/90N° PIÈCE
03
N° FEUILLET
1

ANALYSE ET REFERENCES:

Ce jour : huit novembre mil neuf cent quatre vingt dix
à : dix huit heures et zero minute
nous soussigné : L. , S. , de la Compagnie de
en résidence à , agent de police judiciaire,
vu les articles: 20 et 75 à 78 du C.P.P.
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

Nous trouvant à C , au bureau de notre unité,
entendons séparément la personne dénommée ci-dessous:
PA F , 32 ans,

demeurant

marié, MDL/Chef Gendarmerie, nationalité française,
qui déclare le huit novembre mil neuf cent quatre vingt dix
à dix huit heures et deux minutes:"-----

" " " " - Le Lundi 5 Novembre 1990, je me trouvais en compagnie de plusieurs camarades dans l'enceinte de la caserne à . Je me trouvais devant un bâtiment des familles où se trouve implanté le Peloton de Surveillance de . Aux environs de 19 heures 10, j'ai levé les yeux au ciel en direction du Sud. J'ai vu plusieurs lumières que j'ai pris pour les feux d'un avion. Ces lumières se trouvaient dans l'axe des pistes de l'aérodrome de .

Cet appareil m'a semblé très gros. J'ai pensé à l'avion " " qui fait la liaison pour le compte de la société . Il ne faisait pas de bruit. J'ai pensé qu'il décollait.-----
Un de mes camarades a fait la réflexion suivante " tiens un avion avec sa remorque". Je n'ai pas prêté plus d'attention à ces feux dans le ciel.-----
Ce n'est que le lendemain que j'ai appris que ces feux ne correspondaient pas à un avion.-----

L'axe de circulation de ces feux était Sud Ouest Nord Est. C'est la raison pour laquelle j'ai cru qu'il s'agissait d'un avion au décollage.-----

A , le Huit Novembre Mil neuf cent quatre vingt dix à dix huit heures quinze.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN90307381
N° SÈRE 5 N° FEUILLET 1

1

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

P.V. N° 1509 / 90

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Huit Novembre mil neuf cent quatre vingt dix à seize heures

nous soussigné(s) L. , S. , Gendarme, A.P.J., affecté à la Compagnie de
en résidence à
vu les articles 20 et 75 à 78 ----- du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

D , B

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M -

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

M/2

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant au , militaire de la

Gendarmerie, qui déclare : -----

"""" Le Lundi 05 Novembre 1990, je me trouvais, en compagnie de plusieurs camarades, à la caserne de . Nous étions face au bâtiment du P.S.I.G. (Peleton de Surveillance de la Gendarmerie Nationale).

Il était aux environs de 19 heures, il faisait nuit. -----

"""" Nous discussions de chose et d'autre, quand l'un d'entre nous a dit :

"Regardez, un avion avec une remorque". Nous avons tous levé la tête pour

voir l'étrange avion. J'ai remarqué qu'effectivement l'appareil avait une

forme bizarre. J'ai vu des lumières de couleur rouge qui formaient un lo-

sange. Personnellement, je n'ai pas entendu de bruit de moteur ou autre.

L'appareil venait de l'Ouest et se dirigeait vers l'Est, à une allure relativement faible et à une altitude peu élevée.-----

"""" N'étant pas connaisseur en matière d'aéronef, je n'ai pas prêté plus attention à cet engin. Je pensais qu'il s'agissait d'un avion qui venait de décoller.-----

"""" Ce n'est que le lendemain, après avoir regardé le journal télévisé, que j'ai fait le rapprochement entre l'O.V.N.I. et l'appareil aperçu la veille. -----

"""" C'est tout ce que je puis vous dire sur cet engin. -----

"""" Le 08 Novembre 1990 à 16 heures 30 -----

"""" Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. -----

La personne entendue :

L'A.P.J. :

90307381

UNITÉ

Brigade

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

P.V. n° 1509 / 90

DE T E M O I N

N° PIÈCE

4

N° FEUILLET

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Dix neuf novembre mil neuf cent quatre vingt dix à quatorze heures trente
au bureau de notre brigade,-----
nous soussigné(s) L , S , Gendarme Agent de Police Judiciaire à la Compagnie de
, en résidence à la Brigade de -----
vu les articles - - - - - 20 ET 75 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

H

B

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M ,

Frse

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

M / 1

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Demeurant au Commune de
Militaire de la Gendarmerie, qui nous déclare ce qui suit:-----

---" Le lundi 05 novembre 1990, alors en permission, je me trouvais à la caserne de accompagné de plusieurs camarades. Nous étions face au Bâtiment où le P.S.I.G. de est implanté ainsi que les appartements des familles. Il était environ 19 heures 00, il faisait nuit. Mon attention a soudain été attirée par des lumières qui formaient un grand losange et dont deux de ces lumières étaient plus fortes et plus blanches. Ce phénomène venait de l'Ouest et se dirigeait vers l'Est à une vitesse modérée et à une altitude peu élevée. Cependant cette appareil ne faisait pas de bruit. Il ne pouvait donc pas s'agir d'un avion de ligne décollant de l'aérodrome de , car ces derniers font un bruit assourdissant lors de leur décollage étant alors au dessus d'une agglomération à faible altitude.-----

---" Cet appareil me semblait beaucoup plus gros qu'un avion de ma connaissance ayant effectué plusieurs séjours sur les Aéroports de lorsque j'ai en Escadron de Gendarmerie.

---" Il est vrai qu'au passage de ce phénomène au dessus de nous celui-ci paraissait énigmatique par le fait que je ne pouvais pas définir avec certitude les contours de celui-ci. Seuls les points lumineux pouvaient donner une idée de sa forme. L'absence de bruit de moteur est aussi pour moi inexplicable vu l'importance supposée de cet engin.-----

---" Après être passé au dessus des tours de la caserne j'ai perdu de vue les lumières derrière des habitations de l'agglomération de .-----

---" De par son axe de route et surtout de son altitude constante il ne peut s'agir d'une étoile filante, ou de la désintégration d'un satellite ou d'une fusée à son entrée dans notre atmosphère.-----

A , le 19 novembre 1990 à 15 heures. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et je n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher-----

La Personne Entendue -----

L.A.P.J.